

**Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)**

**Droit - Economie - Sciences Sociales**

**Session :** Septembre 2015

**Année d'étude :** Troisième année de Licence Droit

**Discipline :** ***Droit fiscal***  
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2 - code matière 2086)

**Titulaire du cours :** M. Martin COLLET

**Durée de l'épreuve :** 1 heure 30 minutes

**Document(s) autorisé(s) :** AUCUN

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

- 1/ L'application par le Conseil constitutionnel du principe d'égalité devant les charges publiques. (2 points)
- 2/ Le droit de l'Union européenne et les impôts directs. (2 points)
- 3/ Le contrôle par le Conseil d'Etat des lois fiscales rétroactives. (2 points)
- 4/ L'avis à tiers détenteur. (2 points)
- 5/ Les conditions de soumission des associations à l'impôt sur les sociétés. (2 points)